

TITRE

N° CE37

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2023

INTERDICTION VENTE COLLIERS ÉTRANGLEURS ET ÉLECTRIQUES POUR ANIMAUX
DE COMPAGNIE - (N° 577)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE37

présenté par
Mme Vignon, rapporteure

TITRE

À l'intitulé du titre du texte, substituer aux mots :

« animaux de compagnie »

les mots :

« chiens et les chats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.